



## Autorisation municipale

### Compétence municipale

La municipalité informe la population qu'elle a autorisé les travaux suivants lors de sa séance du 18 août 2025

<b>Nature des travaux et description de l'ouvrage</b>	Remplacement d'une clôture par une palissade ajourée grise anthracite d'une hauteur de moins de 2m selon art. 111 LATC
<b>Situation :</b>	Parcelle 391
<b>Propriétaire(s) :</b>	Bader Sandra et Steve
<b>Adresse :</b>	Chemin de Mont-Riond 10
<b>Auteur(s) des plans :</b>	
<b>Particularité :</b>	Dispense d'enquête publique
<b>Remarque :</b>	

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public (Av. Eugène-Rambert 15, 104 Lausanne). Ce recours doit être déposé dans les 30 jours dès la date d'affichage de cet avis.*

**Pour la municipalité**

Le syndic

Gregory Wyss

La secrétaire

Jehane Guillin

